

Une méthode particulièrement efficace pour le colza, culture la plus problématique

Le binage, alternative au phyto

Depuis cinq ans, Thomas Ledun, exploitant sur le GAEC du Mesnil au coffre, à Trouville-Aliquerville, diminue son utilisation de produits chimiques grâce au binage. La méthode est viable mais doit composer avec certains aléas, dont... la météo.

TROUVILLE-ALLIQUERVILLE

La dizaine d'agriculteurs invités à la rencontre organisée par le CIVAM (centre d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural) de Normandie enchaîne les questions et remarques autour de Thomas Ledun et sa bineuse, un matériel agricole qui a attiré la curiosité. Thomas Ledun est exploitant sur le GAEC (groupeement agricole d'exploitation en commun) du Mesnil au coffre, à Trouville-Aliquerville. Sur la partie culture, la surface foncière est de 190 hectares, dont une quinzaine de colza.

En charge de l'animation de cette rencontre, Tony Georgette, représentant le syndicat d'eau du Caux central, souligne que l'utilisation des pesticides sur les exploitations agricoles peut avoir un impact jusqu'au bassin d'alimentation de captage d'eau potable, par exemple à Héricourt-en-Caux. Dans ce domaine, la culture du colza est la plus problématique car elle génère deux molécules (le métazachlore et le diméthachlore) dont le seuil est fixé à 0,1 microgramme/litre d'eau potable.

Thomas Ledun, conscient du problème, s'est engagé à limiter au maximum son utilisation de produits phytosanitaires, particulièrement sur le traitement du colza. « Ce sera très compliqué de

se passer de tous les désherbants, mais on peut faire autrement et en écarter certains, analyse Tony Georgette. C'est d'autant plus compliqué qu'en Seine-Maritime, on a un gros rendement et c'est dur de faire bouger des méthodes qui fonctionnent... »

Le binage, efficace jusqu'à 80% selon la météo

Thomas Ledun entame sa cinquième année aux côtés du CIVAM et s'appuie donc désormais sur le binage. Dans le cadre du projet « Ecophyto », portée par la Région et l'Agence de l'eau, une subvention, pouvant aller jusqu'à 30 %, est susceptible d'être apportée aux exploitants pour l'achat d'une bineuse, dont le coût avoisine les 10 000 €. Le syndicat d'eau du Caux central finance, lui, l'accompagnement humain, en l'occurrence celui de Laure Guinot, chargée de mission « grandes cultures » pour le CIVAM, auprès de Thomas Ledun.

Ce dernier utilise la bineuse pour le colza, le maïs et les betteraves : « L'écartement de cinquante centimètres est idéal, ça n'est pas le cas par exemple du blé ou du lin où il y a une quinzaine de centimètres. » Sur les trois cultures précitées, « le binage fonctionne très bien, son efficacité peut aller jusqu'à 80 %...



Thomas Ledun (en pull gris), exploitant sur le GAEC du Mesnil au coffre, présente le fonctionnement de la bineuse à d'autres agriculteurs cauchois

mais il faut les conditions météorologiques adéquates », explique Thomas Ledun. Cette méthode prend plus de temps que le traitement chimique : « Dans l'idéal, il faut une semaine de sec avant et une autre après le binage, au minimum deux ou trois jours après. » Côté coût, « le binage revient moins cher que de traiter chimiquement », pour un rende-

ment qui ne s'en ressent pas : « En 2018-2019, on a fait 45 quintaux de colza, c'est un bon résultat. » Toutefois, pour 2019-2020, l'automne humide a empêché le binage et nécessitera une plus grande utilisation de produits phytosanitaires...

- Dans l'attente de la prochaine PAC (politique agricole commune) qui sera décidée en 2020 et ap-

pliquée en 2021, Thomas Ledun réfléchit pour continuer le projet « Ecophyto ». Ce qui ne l'empêche pas d'avoir d'autres idées : « On pourra peut-être traiter en localisé, c'est-à-dire uniquement au niveau du rang, au moment du semis, puis biner juste entre les rangs pour réduire encore l'utilisation de phytosanitaire de près de moitié. »